

Conseil communautaire : un accompagnement du commerce et de l'industrie

Lors de sa séance du 7 décembre, les élus de la communauté de communes ont engagé plusieurs réflexions visant à soutenir l'économie et le commerce...

La revalorisation des friches industrielles est un dossier complexe et épineux... Les débats engagés lors du dernier conseil communautaire l'ont rappelé.

La communauté de communes accompagne et soutient les projets industriels, tout en tâchant de trouver une destination aux locaux vacants de son territoire. Le cas du bâtiment Mécaplast à Saint-Lupicin en est un exemple symptomatique. *« Il y a déjà eu beaucoup d'argent investi. Mais vu la distribution et les fonctionnalités du bâtiment, si on ne casse pas des choses, on ne va pas y arriver... »* a commenté le président, Raphaël Perrin.



Google Street View

Les élus ont eu à se prononcer sur le financement d'une étude sur les potentialités de reconversion des anciens bâtiments Bourbon AP le long de la rue du Jura, que l'entreprise souhaite céder à la commune de Saint-Lupicin. L'une des pistes de réflexions porte sur des hébergements pour les salariés en mobilité sur le territoire, et des services utiles notamment aux 500 employés de Bourbon (restauration, salle de sport, crèche d'entreprise...).

Ces services auraient-ils pu trouver leur place dans la friche Mécaplast ? Qui portera le projet, après les études: la commune, ou la communauté de communes, au risque de voir arriver de nombreux dossiers sur ses bureaux ? *« Après les études, c'est comme sur le projet de Tadéo aux Bouchoux : il faut que le projet se finance, a rappelé Raphaël Perrin. Nous devons être des facilitateurs plus que des financeurs. C'est comme pour les maisons de santé : la communauté de communes les porte, obtient des financements ; ce sont les médecins qui paient leurs bâtiments par leurs loyers.... »*. L'étude pour le bâtiment Bourbon coûtera 10944 euros.

La Pesse : étude pour une zone d'activité

Une étude va également être conduite à La Pesse pour l'élaboration de scénarios sur un projet de créations de locaux d'activités commerciales, artisanales et de services, regroupant une douzaine d'occupants ayant manifesté ce besoin.

Le coût de l'étude est de 12600 euros : elle devra porter une attention particulière à l'utilisation de l'actuel bâtiment de la Fruitière.

Achat du site Chacom à Saint-Claude

Suite au transfert de ses activités à Villard Saint-Sauveur, la société Chapuis-Comoy n'exploite plus le site industriel de 3200 m² lui appartenant à Saint-Claude, rue des Etapes. Compte-tenu de sa situation, de ses accès, et de la présence d'amiante, le site ne peut être utilisé ou vendu à des tiers. Il a vocation à être démoli, selon le souhait émis par la commune de Saint-Claude.

Les élus ont voté l'acquisition du bâtiment à l'euro symbolique : la démolition sera prévue au budget 2017.

Au fil des dossiers

Rattachement de l'OPH à la communauté de communes

A partir du 1^{er} janvier 2017, un Office public de l'habitat (O.P.H.) ne peut plus être rattaché à une commune si elle est membre d'une intercommunalité.

Lotissements

Les prix des parcelles des lotissements ont été fixés.

Sur le Monceau à Villard-Saint-Sauveur : 50 et 52,5 euros le m² pour huit parcelles de 675 à 1210m².

En Poset à Chassal : 40 et 47,5 euros le m² pour 13 parcelles de 771 à 1109m².

Création d'un poste d'animateur TEPOS

La communauté de communes est inscrite en tant que territoire à énergie positive (TEPAOS) auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté et de l'ADEME. Un agent sera recruté pour 3 ans afin d'animer les 22 projets communaux recensés sur le territoire : schéma de transport doux, rénovation des bâtiments publics, réalisation d'un cadastre solaire, mise en place de centrales villageoises photovoltaïques...

Le poste sera pris en charge pour 50% par l'ADEME la 1^{er} année.

Création d'un poste pour le E-commerce

Dans le cadre de la mise en place d'une plateforme de E-commerce sur le territoire de la communauté de communes, en lien avec l'UCI et la commune de Saint-Claude, un poste d'animateur va être créé. Il accompagnera les commerçants dans la mise en valeur de leurs produits sur une plateforme en ligne dont la conception a été confiée à la société AchetezA pour 96223,84 euros.

Deux superbes expositions au Musée en 2017

Les deux prochaines expositions du Musée de l'Abbaye ont été validées par le conseil communautaire.

La première sera consacrée à Jean-Claude Bertrand et Arpad Szenes (10 février – 28 mai 2017), la seconde vise le label « Exposition d'intérêt national » : elle réunira plus d'une centaine d'oeuvres d'Edouard Vuillard et Ker-Xavier Roussel, et sera présentée sur deux étages, en collaboration avec le Musée d'art Roger Quilliot de Clermont-Ferrand (30 juin – 31 décembre 2017).

Urbanisme

Quatre nouvelles communes -Cuttura, Leschères, Ravilloles et Rogna- vont adhérer au service Autorisations du Droit des sols (ADS), qui instruit les permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, certificat d'urbanisme pour le compte de 18 communes du territoire.

Classement du Conservatoire

Le ministère de la Culture a renouvelé pour 7 ans le classement du conservatoire à rayonnement intercommunal.

Ce classement valide la qualité de l'enseignement dispensé et permet de délivrer des diplômes de pratique en amateur reconnus au plan national. Il positionne le conservatoire communautaire en tant que tête de réseau pour l'enseignement artistique sur le Haut-Jura.

Cela permet également de bénéficier de la part du conseil départemental d'une aide annuelle pour le fonctionnement (20000 euros), de trois aides annuelles pour des projets pédagogiques (16000 euros) et d'une aide à l'investissement (20 à 25% du montant hors taxe), ainsi que d'une aide annuelle de la Drac (7000 euros demandés en 2016).

Carton rouge

Le président Raphaël Perrin a souhaité clore l'assemblée communautaire en réagissant aux écrits du dernier bulletin municipal de Saint-Claude et en rappelant à M. le maire de Saint-Claude quelques bases d'analyse financière.

S'il est vrai que les contribuables sanclaudiens apportent bien 4,205 millions d'euros en recettes fiscales à l'intercommunalité (soit 49,9% des recettes fiscales), Raphaël Perrin a rappelé que :

- la part « Ordures ménagères » de la fiscalité est entièrement reversée au Sictom du Haut-Jura (889 480 euros en 2015)
- Haut-Jura Saint-Claude assume la totalité des frais d'incendie et de secours pour la ville de Saint-Claude (438 689 euros en 2015)
- La communauté de communes reverse à la ville de Saint-Claude la somme de 3,173 millions d'euros sur la fiscalité perçue...

« En clair, l'intercommunalité reverse ou paie pour Saint-Claude 296000 euros de plus que ce qu'elle ne perçoit de la fiscalité des Sanclaudiens. Mr Millet doit cesser de penser de façon unilatérale et ne voir que la porte de sortie sans regarder celle d'entrée ».

Contacts Presse :

Secrétariat Général
Service Communication

03 84 45 89 00
03 84 45 89 00

secretariat.general@hautjurasaintclaud.fr
communication@hautjurasaintclaud.fr